



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 20 juin 2017, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge avec un montant de CHF 1'901'377.76 de charges et de CHF 5'209'886.14 de revenus, l'excédent d'exploitation s'élevant à CHF 3'308'508.38 avant dissolution des réserves et, de CHF 3'651'191.38 après dissolution des réserves latentes.

D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 3'651'191.38.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 294'871'682.95
(DA 081-2017) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation du Vieux Carouge avec un montant de CHF 206'934.75 de charges et de CHF 981'509.64 aux revenus, le résultat d'exploitation s'élève à CHF 774'574.89.

D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 774'574.89.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 40'903'247.19
(DA 082-2017) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'études de CHF 399'000.- TTC (dont CHF 19'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la mise à jour du Plan directeur communal.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

D'amortir ce crédit d'études en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 79.331 dès 2018
(DA 083-2017) Décision prise par 25 oui, 4 non et 0 abstention.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 77'000.—, destiné à l'acquisition de radios Polycom pour les sapeurs-pompiers.

De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.

D'amortir le montant de CHF 77'000.— au moyen de 8 annuités, sous déduction de la subvention cantonale estimée à CHF 16'224.—, dès 2018 sous rubrique n° 14.331
(DA 085-2017) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

D'adopter les nouveaux statuts de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex pour les personnes âgées (EMS de Drize), dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération.

De demander au département de préparer, dans les meilleurs délais, un projet de loi pour le Conseil d'Etat, en vue de son dépôt par-devant le Grand Conseil, pour l'approbation des nouveaux statuts de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex pour les personnes âgées (EMS de Drize), par ce dernier.

(DA 086-2017) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 septembre 2017.

De préavisser favorablement le projet de 1^{ère} mise à jour du Concept cantonal de l'aménagement du Plan directeur *Genève 2030*,

De charger le Conseil administratif de se coordonner avec les communes du sud-ouest du canton pour obtenir que tout développement de projets conséquents de logements ne soit réalisé qu'en étant accompagné d'un réseau de mobilité durable et efficace, garantie de la qualité des projets.

(RA 004-2017) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

De préavisser favorablement le projet de 1^{ère} mise à jour du Schéma directeur cantonal de l'aménagement du Plan directeur *Genève 2030*,

De charger le Conseil administratif de se coordonner avec les communes du sud-ouest du canton pour obtenir que tout développement de projets conséquents de logements ne soit réalisé qu'en étant accompagné d'un réseau de mobilité durable et efficace, garantie de la qualité des projets.

De charger le Conseil administratif de veiller à ce que les modifications mineures nécessaires à la cohérence avec le Concept directeur et avec les récentes modifications intervenues sur le territoire communal soient apportées à la carte de synthèse et aux fiches y relatives, en vue de la version qui sera soumise au Grand Conseil pour adoption.

(RA 005-2017) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :



Gabriela Sonderegger

Carouge, le 21 juin 2017/nao